

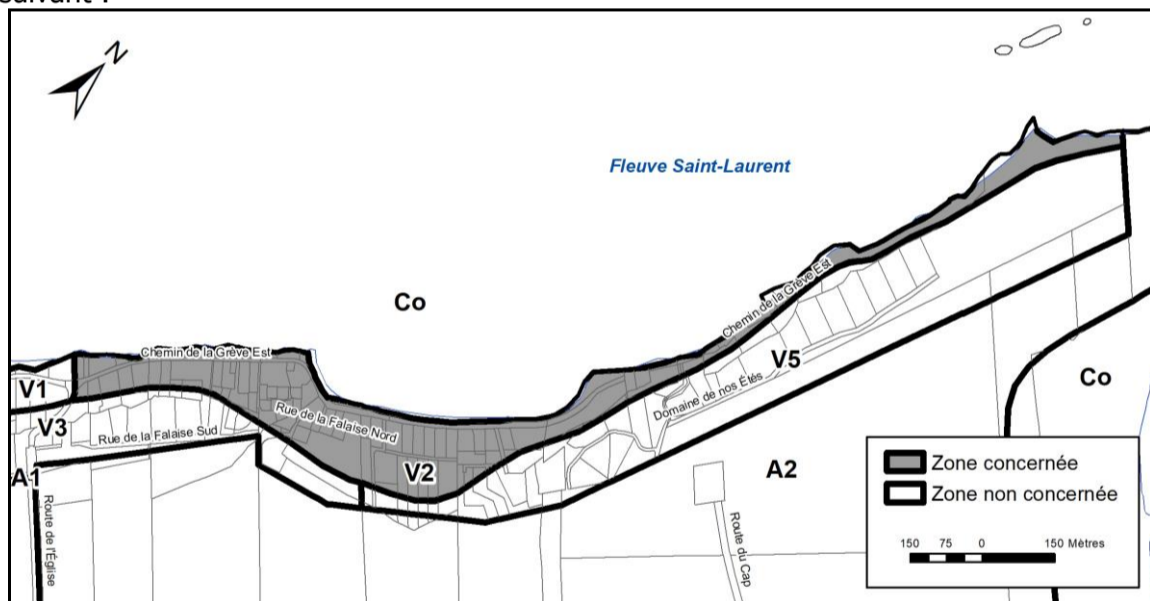


PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE  
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

1. **Q**ue lors de la séance tenue le 2 mars dernier, le conseil de la municipalité a adopté le PREMIER projet de résolution numéro 047-2020 visant à autoriser un projet particulier de modification d'un immeuble en vertu du règlement 234 sur les projets particuliers dans la zone de villégiature V2, au 81, rue de la Falaise nord, sur le lot portant le numéro 4 008 598.
2. **Q**u'une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 mars 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil sur le premier projet de résolution. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Q**ue le projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. **Q**ue le projet de résolution vise à autoriser un projet particulier de modification d'immeuble situé dans la zone V2 qui ne répond pas aux dispositions inscrites aux articles 5.4.1 et 3.3.1.5 du règlement de zonage numéro 171 de la municipalité. Ces dispositions concernent la hauteur maximale d'une construction. La zone V2 visée par la résolution est illustrée sur le croquis suivant :



5. **Q**ue le projet de résolution peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 5, route 287, à Saint-Denis-De La Beauce.

Donné à Saint-Denis-De La Beauce, ce 11<sup>ème</sup> jour du mois de mars 2020.

Anne Desjardins, directrice générale